HAL
open science

Un apprentissage avorté chez Pierre Lochon ou comment Guillaume-Joseph Lemaire n'est pas devenu graveur (1683-1684)

Rémi Mathis

▶ **To cite this version:**

Rémi Mathis. Un apprentissage avorté chez Pierre Lochon ou comment Guillaume-Joseph Lemaire n'est pas devenu graveur (1683-1684). Nouvelles de l'estampe, 2023, 269, 10.4000/estampe.3914 . hal-04075834

HAL Id: hal-04075834

https://hal.science/hal-04075834

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Un apprentissage avorté chez Pierre Lochon ou comment Guillaume-Joseph Lemaire n'est pas devenu graveur (1683-1684)

An abortive apprenticeship with Pierre Lochon. How Guillaume-Joseph Lemaire did not become an engraver (1683-1684).

Rémi Mathis

Présentation

1 Les graveurs de l'Ancien Régime prennent souvent de jeunes gens en apprentissage, à la fois pour obtenir de la main d'œuvre bon marché et pour contribuer à la formation des futurs professionnels. Pierre Lochon n'échappe pas à la règle, mais l'acte que nous publions ici est toutefois le seul connu qui fait état de la formation d'un apprenti dans son atelier. La rédaction de l'*Inventaire du fonds français* comprenant le premier catalogue de son œuvre gravé a été l'occasion de découvrir des actes le concernant[1] qui permettent de remettre cet œuvre en perspective – nous nous permettons donc de les publier ici, car ils éclairent la réalité du métier de graveur au XVIIe siècle et ses modalités d'exercice.

2 Le contrat que nous éditons ici est un cas assez rare. Car il ne s'agit pas à proprement parler du contrat d'apprentissage (qui est toutefois intégralement cité) mais d'un document mettant fin à cet apprentissage, qui avait été débuté et n'ira donc pas à son terme.

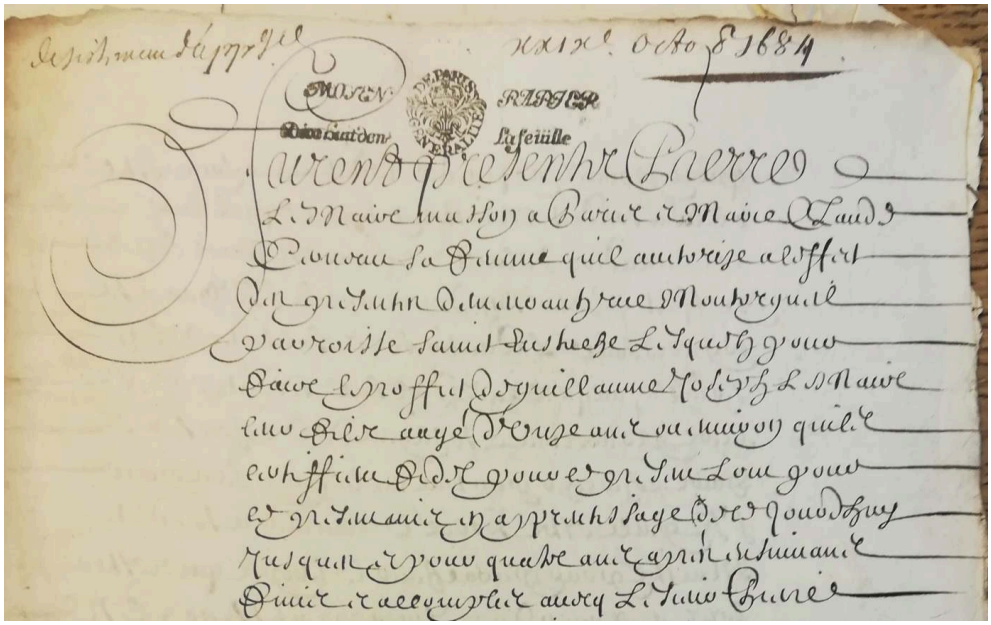

Fig. 1. Désistement d'apprentissage pour G.-J. Lemaire à l'égard de Pierre Lochon. Archives nationales, minutier central, CIX, 294, 29 octobre 1684.

3 Le 25 juillet 1683, en effet, Pierre Le Maire (ou Lemaire)[2], maçon à Paris, et sa femme Marie-Claude Cerneau passent un contrat avec Pierre Lochon pour lui confier leur fils Guillaume-Joseph, encore très jeune (onze ans)[3].

4 Le jeune homme doit rester quatre ans avec son maître, ce qui est plutôt dans la moyenne supérieure mais relativement court pour un si jeune homme, qui pourrait être entièrement formé à l'âge de quinze ans. Les parents semblent agir à l'économie, retirant le plus grand nombre d'éléments possibles du contrat : ses habits et son entretien mais surtout, et c'est très rare, tout le matériel dont il aura besoin dans le cadre de son travail – papier et même cuivre à graver. Les autres clauses sont standards et le coût assez modique : deux cents livres pour quatre ans, dont moitié est versée à la signature.

5 Mais toute cette partie du contrat est en réalité une copie d'un original : les notaires ont repris la minute d'un ancien acte pour y ajouter le nouvel acte, qui est daté, lui, du 29 octobre 1684, c'est-à-dire un an et trois mois plus tard. Sans qu'y soit donné de M particulières, les deux parties décident de retirer l'enfant qui ne finira jamais son apprentissage. Un accord est trouvé et Lochon conserve quatre-vingts des cent livres déjà reçues pour ses frais.

6 Pourquoi cela ? On aurait pu penser, surtout avec un aussi jeune apprenti, que les choses se soient mal passées. La rupture du contrat se fait toutefois d'un commun accord, montrant qu'il n'y a pas eu conflit. Une autre piste, néanmoins, nous est donnée par un autre document d'archive[4] : un acte de tuition est passé le 16 septembre 1684. On apprend dans cet acte que la mère du garçon, alors âgé de douze ans et demi, est morte, le laissant, lui et ses sœurs Marguerite (sept ans) et Marie-Madeleine (quatre ans et demi) aux bons soins de son père, qui est nommé leur tuteur, avec un conseil de famille et pour subrogé tuteur Guillaume Duchemin, cousin maternel et officier de la duchesse d'Orléans.

7 Retirer son fils de l'apprentissage où il avait été mis a donc été l'une des premières décisions importantes de Pierre Lemaire, sans doute pour des raisons familiales, qu'il

ait eu besoin de lui comme collaborateur dans son propre métier ou pour s'occuper de ses jeunes sœurs.

8 Il ne semble toutefois pas que cela ait mis un terme à la carrière artistique du tout jeune homme, car un Guillaume-Joseph Lemaire est attesté en 1715, officiant comme peintre et marié à Marguerite Mahoudeau (très certainement de la famille du peintre Antoine Mahoudeau)[5].

Édition

9 **Source :** Archives nationales, minutier central, CIX, 294, 29 octobre 1684

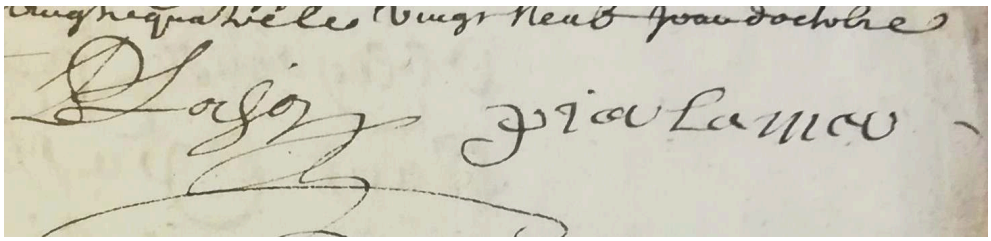

ANNEXES

Desistement d'apprentissage

XXIXe octobre 1684

Furent presents Pierre Le Maire, masson à Paris, et Marie Claude Cerneau, sa femme qu'il autorize à l'effect des presentes, demeurans rue Montorgueil, parroisse sainct Eustache, lesquels, pour faire le proffict de Guillaume Joseph Le Maire leur fils aagé de unze ans ou environ, qu'ils certiffient fidel, pour ce present, l'ont pour le present mis en apprentissage de ce jourd'huy jusques et pour quatre ans après ensuivans finis et accomplis avecq le sieur Pierre Lochon, graveur en taille douce, demeurant à Paris sur le pont aux Changes, parroisse Sainct Jacques de la Boucherie, à ce present et acceptant, qui l'a pris et retenu pour son apprenty. Auquel pendant led. temps il promet et s'oblige luy monstrer et enseigner sondict art de graver en taille-douce et tout ce dont il se mesle et entremet, le nourrir, loger et coucher seullement, et sesdicts pere et mere l'entretiendront d'habits, linge et chaussure, luy feront blanchir son linge et luy fourniront de papier à desseigner, du craion, du cuivre rouge et autres ustencils pour apprendre ledict art.

À ce faire estoit present ledict apprenty qui a eu ce que dessus pour agreable, qui a promis apprendre ledict art à son possible, obéir à sondict maistre en tout ce qu'il luy commandera de licitte et honneste, faire son proffict, eviter son dommage et, s'il vient à sa cognoissance, l'advertir ; sans s'absenter de son service, auquel cas d'absence lesdicts père et mere promettent et s'obligent de le chercher et faire chercher partout

où besoing sera pour, s'il peult estre trouvé, le ramener à sondict maistre pour parachever le temps qu'il restera lors à expirer du present apprentissage.

En faveur duquel, les parties sont convenues à la somme de deux cens livres, sur laquelle ledict Lochon confesse avoir receu desdicts Pierre Le Maire et Marie-Claude Cerneau sa femme celle de cens livres, dont quittance, et quant aux autres cens livres restans, lesdicts Le Maire et sa femme promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eux un seul pour le tout sans division ny discussion bailler et paier audict Lochon d'huy en deux ans prochains à Paris, eslisans pour cet effet leur domicille en leur demeure où ils sont demeurants devant declarée, auquel lieu nonobstant... promettans... obligeans... chacun en droit soy renonceans...

Faict et passé ès estudes l'an mil six cens quatre vingt trois le vingt cinquiesme jour de juillet après midy et ont signé, ainsy signé Pierre Le Maire, Marie-Claude Serno, Pierre Lochon, Joseph Le Maire et Jean et Belot.

L'an mil VI^{C} quatre vingt quatre le mercredy unsieme jour d'octobre, collation de la presente coppie a esté par les conseillers du roy notaires en son Chastellet de Paris faict sur la minute originalle estant en la possession de Belot, l'un d'iceux.

DOYEN[6]

BELOT[7]

Furent presens Pierre Le Maire, demeurant rue de la Bucherie, paroisse Sainct-Severin, d'une part, et Pierre Lochon cy devant nommé, demeurant rue Sainct Jacques, paroisse susd., d'autre part, lesquels defont, desistent et departent de l'apprentissage cy-dessus et des aultres parts pour le temps qui en reste à expirer, sans aucuns despens, dommages et interests, considérant led. Lochon que led. Guillaume Joseph Lemaire, apprenty, aille servir ailleurs où bon luy semblera et, en consequences des presentes, led. Lochon a promis de bailler et payer aud. s^{r} Lemaire ou au porteur dans un mois prochain la somme de vingt livres – les quatre vingt livres faisans le surplus des cens livres eus par led. Lochon pour led. apprentissage luy demeureront pour les [?] dud. Guillaume Joseph Lemaire. Eslizant domicile en la maison où ils demeurent auquel promettans... obligeans... renonceans... Faict et passé à Paris ès estudes l'an mil six cens quatre vingt quatre le vingt neuf jour d'octobre après midy et ont signé

LOCHON PIER LE MER

AUMONT[8]

LANGLOIS[9]

Fig. 2. Signatures de Lochon et Pierre Lemaire, au bas de l'acte.

NOTES

1. Rémi Mathis, Maxime Préaud, Vanessa Selbach, *Bibliothèque nationale de France, département des Estampes, Inventaire du fonds français du xviie siècle*, vol. 15, à paraître en 2024. Le catalogue des Lochon a été rédigé par Rémi Mathis et Maxime Préaud. Nous avons déjà publié : Rémi Mathis, « Un marché de Pierre Lochon pour l'image de la confrérie Saint-Joseph des charpentiers (1682) », *Nouvelles de l'estampe*, 263, 2020. URL : http://journals.openedition.org/estampe/1477 ; DOI : https://doi.org/10.4000/estampe.1477. Et, sur son père, René Lochon : Rémi Mathis, « Les étapes de la vie du graveur René Lochon (1620-1674) - apprentissage, mariage, inventaire après-

décès », *Nouvelles de l'estampe*, 268, 2022. URL : http://journals.openedition.org/estampe/3308 ; DOI : https://doi.org/10.4000/estampe.3308

2. Lemaire étant un nom courant, nous ignorons s'il peut y avoir un lien avec les peintres Pierre, Jean et François Lemaire (ces deux derniers surnommés le Gros Lemaire (ou Lemaire-Poussin) et le Petit Lemaire), eux-mêmes souvent confondus entre eux. Par ailleurs est aussi attesté un Louis Lemaire, maître peintre et sculpteur à Paris, qui a un enfant prénommé Pierre en 1644 (Laborde 41337). Rien de tout ceci n'est très probant car, comme on l'a dit, Lemaire est un nom très courant (le 56e actuellement en France) et il est très fréquent que les graveurs viennent du monde de l'artisanat – un père maçon n'a donc rien d'exceptionnel, sans avoir à chercher plus loin.

3. L'âge moyen est, selon Marianne Grivel (*Le Commerce de l'estampe à Paris au XVIIe siècle*, Paris, Droz, 1986, p. 17), de 16 ans, avec un minimum à 11 ans. Nous connaissons également une jeune fille ayant appris la gravure à ce jeune âge, à la même époque : Rémi Mathis, « Faire travailler les filles. L'apprentissage d'Élisabeth de Nieport auprès de Suzanne Sarrabat (1686) », *Nouvelles de l'estampe*, 263, 2020. URL : http://journals.openedition.org/estampe/1456 ; DOI : https://doi.org/10.4000/estampe.1456.

4. AN, Y4001C, tuition, 16 septembre 1684.

5. AN, MC, XXVIII, 137, 24 novembre 1715, mariage de Claude Ratier, serrurier, avec Marguerite-Marie Lemaire, fille de Guillaume-Joseph Lemaire. À cette date, notre ancien apprenti de Lochon a 47 ans, ce qui est un âge tout-à-fait convenable pour marier sa fille. La mariée n'a convié qu'un ami, ce qui ne permet pas de confirmer l'identité de ce peintre, mais, le prénom étant assez rare, il nous semble très crédible, sinon certain, que ce soit bien lui.

6. Antoine Doyer, notaire à Paris, titulaire de l'étude CXV de 1672 à 1711, installé rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

7. Antoine Ier Belot, notaire à Paris, titulaire de l'étude II de 1683 à 1710, installé rue des Arcis, au coin de la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

8. Adrien Aumont, notaire à Paris, titulaire de l'étude XVII de 1671 à 1701, installé rue de la Montagne Sainte Geneviève, devant les Carmes.

9. Jacques Langlois, notaire à Paris, titulaire de l'étude CIX de 1669 à 1686, installé rue Saint-Jacques.

RÉSUMÉS

Le 25 juillet 1683, Guillaume-Joseph Lemaire est mis en apprentissage pour quatre ans chez le graveur Pierre Lochon, moyennant 200 livres. Le 29 octobre 1684, toutefois, il en est retiré – certainement pour des raisons familiales après le décès de sa mère.

On 25 July 1683, Guillaume-Joseph Lemaire was apprenticed for four years to the engraver Pierre Lochon, for 200 livres. On 29 October 1684, however, he was withdrawn - certainly for family reasons after the death of his mother.

INDEX

Index chronologique : 17e siècle

AUTEUR

RÉMI MATHIS

Archiviste paléographe, conservateur des bibliothèques, directeur adjoint de la bibliothèque de l'École nationale des chartes – PSL, et chercheur au centre Jean-Mabillon (EA 3624).